COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 JUIN 2025

Rassemblement National pour la Nouvelle-Aquitaine

LE SITE DES GORGES DE LA MARONNE ET DES TOURS DE MERLE CLASSÉ EN RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE : UN PATRIMOINE NATUREL ENFIN PROTÉGÉ.

COMMUNIQUÉ DE LAURENCE VEYSSIÈRE

CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Le classement des Gorges de la Maronne et des Tours de Merle en Réserve Naturelle Régionale (RNR) a été **validé à la dernière séance plénière de la Région Nouvelle-Aquitaine.**

Cette décision marque une avancée importante pour la préservation des paysages corréziens, de leur biodiversité et de leur richesse patrimoniale.

Situé sur les communes de Saint-Geniez-ô-Merle, Saint-Cirgues-La-Loutre et Saint Bonnet-Les-Tours-de-Merle, ce site d'exception s'étend sur près de 206 hectares, constitués majoritairement de forêts de feuillus, de vallées encaissées et de zones rocheuses.
Ce territoire abrite une riche biodiversité et offre des paysages remarquables. L'un des éléments emblématiques de cette réserve est sans aucun doute le site médiéval classé des Tours de Merle, perché sur un éperon rocheux et qui témoignent de notre histoire.

Élue régionale RN et habitante de la Corrèze, je me réjouis de ce classement.

Le soutien du groupe RN à cette décision s'inscrit dans une volonté constante de défendre l'identité de nos territoires, de préserver notre patrimoine naturel et rural, de valoriser notre histoire et de soutenir un développement équilibré entre protection environnementale et attractivité touristique maîtrisée.